

Mardi 10 Octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le 10 Octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le 05 Octobre 2017.

Etaient présents : Gérard PAUL, François LAPORTE, Nathalie BERDEIL, Philippe CASPAR, Jean-Pierre CECCARELLO, Christian DUFFAUT, Robert GUILLEY, Claude RIPAILLE et Christelle SADERNE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Ayant donné procuration : Marie ALAUX a donné procuration à Christelle SADERNE et Sonia R'MIAL a donné procuration à Philippe CASPAR.

Absents Excusés : Emilie LUCHE et Sébastien SACAROT CHATELIN

Absent : Cédric CAZANAVE.

Secrétaire de séance : Nathalie BERDEIL.

. Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal :

. De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Mme Nathalie BERDEIL ; cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

. De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre - Proposition acceptée à l'unanimité.

4.1 Personnel titulaires et stagiaire de la fonction publique territoriale

Objet : Recrutement d'un agent technique aux espaces verts

Monsieur Le Maire explique que Denis MANGE, qui est sous contrat CAE avec la commune a prolongé son arrêt de travail jusqu'à fin octobre et que la fin de son contrat est prévue au début janvier 2018. Vu, que l'agent qui est en poste à la Mairie d'Endoufielle a augmenté ses heures de travail, il n'est plus possible de le recruter.

Il y a donc plusieurs solutions :

- Le recrutement par le biais du Centre de Gestion (CDG32), en principe des agents connaissant le travail.
- Le recrutement par Pôle Emploi : profils divers.
- Le recrutement par Cap Territorial : déposer une annonce.

Monsieur PAUL dit qu'il n'y a pas d'urgence car une solution de substitution a été trouvée : les 1ers mercredis et les 1ers samedis de chaque mois l'Association Flore à Lias va aider à faire l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire explique qu'une jeune femme propose de faire un mois d'essai pour ce poste.

Une réflexion sera faite en fonction des profils disponibles au CDG et lors du prochain Conseil Municipal nous analyserons les divers profils.



5.7. Intercommunalité

Objet : Remboursement des frais de fonctionnement 2016 des bâtiments affectés à la jeunesse.

Délibération : 2017-10-01

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence jeunesse à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a eu lieu au 1^{er} juillet 2016.

Les bâtiments communaux affectés à l'exercice de cette compétence sont, dans la plupart du temps, également affectés à la compétence scolaire qui est compétence communale.

Les charges de fonctionnement et d'entretien courant de l'école maternelle étant toujours supportées par la commune de Lias.

Il a donc été convenu, en attente de mise à disposition des bâtiments, que la commune de Lias continuera à assurer l'entretien et la gestion de l'école maternelle et qu'elle refacturera le coût, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, à la C.C.G.T selon des clefs de répartition fixée par la commune : superficie, temps d'utilisation entre les compétences scolaires/restauration et jeunesse...

Les coûts de fonctionnements à rembourser par la CCGT sont les suivant :

Nature des dépenses	Dépenses totales	Coût ALAE ALSH	Temps d'utilisation jeunesse par an
Electricité	1828	457	50 % sur les 6 derniers mois
Gaz	844,62	211,15	50 % sur les 6 derniers mois
eau/assainissement	1113	278,25	50 % sur les 6 derniers mois
Télécom		218	6 mois(coût réel)
Assurances	3700	925	50 % sur les 6 derniers mois
Contrôle sécurité incendie	761	190,25	50 % sur les 6 derniers mois
Produits d'entretien	3257,57	814,39	50 % sur les 6 derniers mois
Entretien et réparations	3818	954,50	50 % sur les 6 derniers mois
TOTAUX	15322,19	4048,54	

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander le remboursement des frais de fonctionnement des bâtiments affectés à la jeunesse par la C.C.G.T à hauteur de **4048.54 €** pour la période du 01/07/2016 au 31/12/2016.

5.7- Intercommunalité

Objet : Transfert jeunesse - remboursement des frais de fonctionnement 2016 : salaire de l'agent FUXA Aurélie sur le temps de travail affecté à la jeunesse par la CCGT.

Délibération n°2017-10-02

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de la compétence jeunesse à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a eu lieu au 1^{er} juillet 2016.

Le temps de travail des agents communaux lié à l'exercice de cette compétence est également affecté à la compétence scolaire qui est compétence communale.

Les salaires de ces agents étant toujours supportées par la commune de Lias.

Il a donc été convenu, que la commune de Lias continuera à rémunérer en totalité le personnel et qu'elle refacturera le coût, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, à la C.C.G.T selon le nombres d'heures effectué par ces agents sur le temps jeunesse.

Le coût de fonctionnement lié au salaire de Mme FUXA Aurélie à rembourser par la CCGT sont les suivant :



Temps de travail effectué par Mme Aurélie FUXA au mois : 108,34 heures ; soit 25 heures par semaines (annualisé).

Temps de travail à affecter sur remboursement CCGT 2,75 heures par semaine soit 11,92 heures par mois.

Calcul effectué du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre de la même année.

	Salaire net	Charges patronales	Total commune (pour 108,34 h sur 6 mois)	Total part CCGT
Salaire FUXA Aurélie	5419,90	2880,55	8300,45	913,25

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De demander le remboursement du coût des salaires de Mme Aurélie FUXA sur le temps de travail jeunesse, par la CCGT à hauteur de 913.25 € pour la période du 01/07/2016 au 31/12/2016.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	11
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0
Date de la convocation : 05/10/2017		
Date d'affichage : 05/10/2017		

5.7. Intercommunalité

Objet : Remboursement des repas du CLSH du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 par la communauté des communes

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise pour le remboursement des frais de repas par la CCGT pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 (cf. délibération n°2016-12-02 du 20 décembre 2016).

Il souhaite donner le montant qui sera remboursé par la CCGT qui sera de **3517.25 €**.

Les calculs ont été fait comme suit :

	Nombre	Part en pourcentage
Nombre repas école en 2016	2146,04	67,67
Nombre repas CLSH et ALAE de juillet à décembre 2017	1025	32,33
TOTAL pour 6 mois	3171,04	100

Nombre repas école en 2016 (à titre indicatif) 5943

	Nombre	Part en pourcentage
Participation en euros à la cuisine centrale pour 2016	6285	100
Part CLHS et ALAE	1016	32,33



Nombre de repas durant les périodes de vacances scolaires à rembourser

Vacances juillet 2016 du 07/07/2016 au 25/07/2016

Date / Nombre de repas	Maternelles	Primaires	Adultes	Totaux
07/07/2016	14	11	5	30
08/07/2016	15	8	5	28
11/07/2016	14	6	5	25
12/07/2016	13	6	5	24
13/07/2016	9	7	4	20
18/07/2016	15	10	4	29
19/07/2016	13	3	3	19
20/07/2016	9	2	3	14
21/07/2016	13	3	3	19
22/07/2016	14	3	3	20
25/07/2016	12	7	4	23
26/07/2016	15	7	5	27
27/07/2016	8	3	3	14
26/07/2016	12	4	4	20
29/07/2016	13	6	4	23
SOUS TOTAUX	189	86	60	335

TOTAL DU NOMBRE DE REPAS POUR LA PERIODE	335
MONTANT TOTAL DES REPAS EN € (1 repas = 3,75 €)	1256,25

Vacances d'août 2016 du 24/08/2016 au 31/08/2016

Date / Nombre de repas	Maternelles	Primaires	Adultes	Totaux
24/08/2016	4	4	3	11
25/08/2016	5	4	3	12
26/08/2016	5	5	3	13
29/08/2016	12	9	4	25
30/08/2016	14	11	4	29
31/08/2016	6	8	3	17
SOUS TOTAUX	46	41	20	107

TOTAL DU NOMBRE DE REPAS POUR LA PERIODE	107
MONTANT TOTAL DES REPAS EN € (1 repas = 3,75 €)	401,25

Vacances Toussaint 2016 du 20/10/2016 au 02/11/2016

Date / Nombre de repas	Maternelles	Primaires	Adultes	Totaux
20/10/2016	13	11	4	28
21/10/2016	13	10	4	27
24/10/2016	8	7	3	18
25/10/2016	9	6	3	18
26/10/2016	5	3	3	11
27/10/2016	13	9	4	26
28/10/2016	13	10	4	27
02/11/2016	5	5	3	13
SOUS TOTAUX	79	61	28	168



TOTAL DU NOMBRE DE REPAS POUR LA PERIODE	168
MONTANT TOTAL DES REPAS EN € (1 repas = 3,75 €)	630

Vacances de Noël 2016 du 19/12/2016 au 23/12/2016

Date / Nombre de repas	Maternelles	Primaires	Adultes	Totaux
19/12/2016	17	23	6	46
20/12/2016	18	26	6	50
21/12/2016	11	16	4	31
22/12/2016	14	18	5	37
23/12/2016	12	10	4	26
SOUS TOTAUX	72	93	25	190

TOTAL DU NOMBRE DE REPAS POUR LA PERIODE	190
MONTANT TOTAL DES REPAS EN € (1 repas = 3,75 €)	712,5

TOTAL GÉNÉRAL POUR L'ENSEMBLE DES PÉRIODES

TOTAL DU NOMBRE DE REPAS	800
MONTANT TOTAL DES REPAS EN € (1 repas = 3,75 €)	3000

TOTAL NOMBRE DES REPAS HORS REPAS ADULTES	667
MONTANT TOTAL DES REPAS EN € (1 repas = 3,75 €)	2501,25

Montant total du remboursement à demander : $1016 + 2501.25 = 3517.25 \text{ €}$

8.3. Voirie

Objet : Informations travaux de voirie : réparation voie communale n°2 dite de « Bénich »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le devis réalisé par l'entreprise Colas est incomplet. Attente de tous les devis avant de se prononcer.

8.3. Voirie

Objet : Travaux de la traverse de Lias

Monsieur Le Maire informe qu'une relance de l'appel d'offres faite et traitée lors prochain conseil municipal pour l'arrêt du projet définitif.

L'aménagement de la place n'a pas été pris en compte dans le calcul du montant des subventions attribué donc demande auprès du Conseil Départemental s'il est possible de demander une subvention complémentaire pour ce poste.

7.6. AUTRES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES ET PARTICIPATIONS

Objet : Frais de scolarité à verser à l'école élémentaire de L'ISLE JOURDAIN pour l'année scolaire 2016/2017.

Délibération n°2017-10-03

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation intercommunale de fonctionnement de l'école de L'Isle Jourdain, pour l'année scolaire 2016/2017 s'élève à 832 € (huit cent trente-deux euros), soit une participation de 832 € pour 1 enfant de Lias scolarisé dans cette commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :



- D'approuver le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire de L'Isle Jourdain pour l'année scolaire 2016/2017, pour un montant de 832 € (huit cent trente-deux euros) ;
- D'inscrire au budget la somme de 832 € (huit cent trente-deux euros) au bénéfice de la commune de L'Isle Jourdain, concernant la participation au fonctionnement de l'école primaire.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	11
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0
Date de la convocation : 05/10/2017		
Date d'affichage : 05/10/2017		

Questions diverses

- Armoires mobiles pour la cantine investissement à prévoir d'environ 3 000 €. Demande de nouveaux devis.
- Devis travaux école : voir si possible de réaliser les travaux prévus.
- VMC école ne fonctionne plus voir pour remplacement.
- Panneaux jeux d'enfants à remettre à l'école pour sécurité.
- Extincteur à mettre au hangar.
- Pharmacie à renouveler pour école et le camion.
- Enquête publique : révision PLU toujours en cours fin prévue mardi prochain.
- Prochaine réunion du Conseil à prévoir le mois prochain.

La séance est levée à 22H15.

